

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ASSAINISSEMENT** : Acquisition parcelle cadastrée AP 63p située lieudit Garenne à Chasse/Rhône

Rapporteur : Pascal GERIN

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération est propriétaire d'un poste de relevage d'assainissement situé lieudit Garenne sur la zone industrielle de Chasse-sur-Rhône.

Or, il est apparu que cet ouvrage avait été installé sur une parcelle appartenant à la SCI CHASSE 3, et n'avait jamais fait l'objet d'une régularisation foncière.

M. Yves DURAND représentant de la SCI CHASSE 3 a alors donné son accord pour détacher et céder l'emprise de terrain représentant environ 37 m², moyennant le prix de 1 euro.

Aussi, afin d'intégrer ce terrain au patrimoine de Vienne Condrieu Agglomération, il est proposé d'approuver l'acquisition d'une surface d'environ 37 m² de la parcelle AP 63p, au prix de 1 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1 et L. 1111-1,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

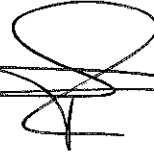

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AP 63p sise lieudit Garenne à Chasse/Rhône, d'une surface d'environ 37 m², moyennant le prix de 1 €.

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1ère Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS